

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-neuvième session de la Conférence des Parties
Panama (Panama), 14 – 25 novembre 2022

Questions administratives et financières

Administration, financement et budget du Secrétariat
et des sessions de la Conférence des Parties

RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PNUE
SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Le présent document a été soumis par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (la Convention), en application du mémorandum d'accord entre le Comité permanent de la Convention et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) concernant les services de secrétariat et l'appui fournis à la Convention II a été établi par le PNUE et soumis au secrétariat de la Convention au titre du point 7.2 de l'ordre du jour provisoire (Rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les questions administratives et autres questions).

2. Le rapport fait le point sur l'appui programmatique, administratif et financier assuré par le PNUE dans les suites de la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention. À ce titre, le rapport couvre la période de référence d'août 2019 à mai 2022.

Appui programmatique et autres domaines de coopération

3. Conformément à la résolution 2/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le PNUE pose les jalons pour une mise en œuvre plus cohérente du volet environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable et établit des liens avec d'autres objectifs et stratégies environnementaux mondiaux par le biais de la stratégie à moyen terme pour 2022–2025 et du programme de travail pour l'exercice biennal 2022–2023.¹ Les sous-programmes "Action pour le climat", "Action pour la nature", "Politique scientifique" et "Gouvernance environnementale" sont parfaitement alignés sur les priorités relatives aux questions environnementales du programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur d'autres conventions relatives à la biodiversité. Les objectifs de développement durable 6, 13, 14, 15 et 17 sont au cœur même des travaux menés par le PNUE dans des domaines aussi transversaux que la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique, l'emploi, l'égalité des sexes et la cohérence des politiques.

I. Lutter contre la disparition des espèces sauvages et de la biodiversité en général

A. Résultats décisifs de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

4. Le rattrapage de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (ANUE 5.2) a eu lieu du 28 février au 2 mars 2022 et a été accueilli par le PNUE sous un format hybride. Environ 3000 participants des États membres de l'ONU y ont assisté en personne, à Nairobi, et 1500 en ligne. La session s'est conclue par l'adoption de 14 résolutions et de 4 décisions par l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement. L'ANUE 5.2 a été suivie par l'PNUE@50, une session spéciale de la 6^{ème} Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement, tenue les 3 et 4 mars 2022. L'objectif de cette session de deux jours était de commémorer le 50^{ème} anniversaire de la fondation du PNUE. L'un des résultats les plus importants de l'ANUE 5.2 est la résolution 5/14 intitulée "Mettre fin à la pollution plastique : Vers un instrument international juridiquement contraignant", qui demande au directeur exécutif du PNUE de convoquer un comité de négociation intergouvernemental dans le but d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris en milieu marin.

5. De plus, en réponse à la résolution 70/1 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui appelle à une coexistence harmonieuse entre les humains et la nature, protégeant les espèces sauvages et autres espèces vivantes, une résolution sur le bien-être des animaux (5/1) a été adoptée lors de l'ANUE 5.2. La résolution souligne que l'exploitation et l'utilisation inhumaine des animaux sont à l'origine de la triple crise environnementale que sont la perte de biodiversité, les changements climatiques et la pollution. Elle souligne également comment cela a contribué à l'émergence de pandémies telles que la pandémie de Covid-19. La résolution invite donc les États membres à protéger les animaux et leurs habitats et à répondre à leurs exigences en matière de bien-être. En outre, elle souligne comment l'intégration du bien-être animal dans le travail du PNUE contribuera à la réalisation de sa stratégie à moyen terme (SMT) et de son programme de

¹ Disponible à l'adresse : <https://www.unep.org/resources/policy-and-strategy/people-and-planet-unep-strategy-2022-2025>

travail, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). La résolution demande au directeur exécutif du PNUE de préparer un rapport sur les liens entre le bien-être animal, l'environnement et le développement durable, qui sera présenté lors de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement.²

6. Conformément à la résolution 70/1 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, à la résolution 3/4 de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement sur l'environnement et la santé, et aux décisions XIII/6 et 14/4 de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, une résolution sur la biodiversité et la santé (5/6) a été adoptée lors de l'ANUE 5.2. La résolution invite les États membres à réduire les risques sanitaires associés au commerce d'animaux sauvages vivants capturés à des fins alimentaires, de reproduction en captivité, de fabrication de médicaments et de commerce d'animaux de compagnie, par une réglementation et des contrôles sanitaires. Le PNUE est invité à sensibiliser davantage la communauté internationale aux liens entre la perte de biodiversité et l'augmentation des zoonoses, à aider les États membres à atténuer les risques pour la santé humaine, animale et environnementale, et à mener une évaluation mondiale des liens entre biodiversité et santé.³

7. Au cours de la cinquième Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement et des événements PNUE@50, quatre dialogues de haut niveau et deux dialogues multipartites ont été organisés. Les dialogues de haut niveau de l'ANUE 5.2 ont rassemblé des représentants des gouvernements, de la communauté scientifique, de la société civile, du secteur privé, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales pour discuter de la manière de renforcer l'action en faveur de la nature afin d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et de prévenir, stopper et inverser la dégradation de la nature, conformément à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Pour la première fois, un dialogue de haut niveau dédié aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) a été organisé dans le cadre du programme officiel de l'UNEA. Il visait à mettre en évidence les moyens de renforcer la mise en œuvre cohérente et efficace des AEM aux niveaux national et international. Les corrélations entre les différents défis environnementaux, notamment entre la santé humaine, la santé animale et l'environnement, et l'importance des approches intégrées pour traiter ces corrélations, ont constitué une part essentielle des discussions. Le Secrétaire général de la CITES a pris part à ce dialogue.

8. Conformément à la résolution Conf. 17.1 et à la résolution 68/205 de l'Assemblée générale des Nations unies sur la Journée mondiale de la vie sauvage, le PNUE a célébré la Journée mondiale de la vie sauvage le 3 mars 2022. Cette année, la Journée mondiale de la vie sauvage a coïncidé avec le début des célébrations du PNUE@50. La division juridique, par l'intermédiaire du Secrétariat du Fonds pour l'éléphant d'Afrique (AEF), a organisé une exposition qui s'est tenue du 28 février au 4 mars 2022, afin de présenter le travail du PNUE en matière de conservation de la faune et de la flore sauvages au cours de l'ANUE 5.2 et du PNUE@50. Le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2022, "Récupérer les espèces clés pour la restauration des écosystèmes", était également aligné sur le thème général de l'ANUE 5, "Renforcer les mesures en faveur de la nature pour atteindre les objectifs de développement durable." L'exposition mettait en évidence les efforts du PNUE pour relever les défis liés à la conservation de la faune et de la flore sauvages en faisant connaître les travaux entrepris par la CITES, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et le Secrétariat de l'AEF, qui sont administrés par le PNUE. Elle a montré comment la CITES, la CMS et l'AEF travaillent avec les États membres pour gérer durablement les espèces sauvages et restaurer leurs habitats conformément aux lois nationales et internationales.

B. Progrès accomplis en application de la résolution 2/14 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement relative au commerce illicite d'espèces sauvages et de leurs produits dérivés

9. Le PNUE continue d'assurer un soutien technique à la Commission de l'Union africaine (UA) et aux États membres de l'UA dans la mise en œuvre de la stratégie africaine sur l'exploitation et le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages. La stratégie aborde les questions saillantes soulevées par les CoP de la CITES, notamment le renforcement des capacités des autorités

² Disponible à l'adresse <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/39792/ANIMAL%20WELFARE%e2%80%93ENVIRONMENT%e2%80%93USTAINABLE%20DEVELOPMENT%20NEXUS.%20French.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

³ Disponible à l'adresse <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/39841/BIODIVERSITY%20AND%20HEALTH%20-%20French.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

nationales, les approches coordonnées pour traiter les questions relatives à la faune et à la flore sauvages et à leur commerce, la politique de gestion transfrontalière de la faune et de la flore sauvages, par exemple dans la zone transfrontalière de Kavango-Zambezi (KAZA) aux frontières partagées entre le Botswana et le Zimbabwe, et le développement d'un cadre économique de la biodiversité en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). Le PNUE travaille en outre avec les organisations régionales de conservation basées en Afrique afin de mieux coordonner le soutien apporté aux pays, notamment en vue de la préparation de la Conférence des Parties à la CITES et de ses réunions/événements clés.

10. La division des Écosystèmes du PNUE soutient le Secrétariat dans la préparation d'un rapport sur le commerce mondial des espèces sauvages, qui sera présenté lors de la CoP 19 (Panama City, novembre 2022). Le rapport donnera une vue d'ensemble de l'ampleur, des tendances et des schémas du commerce CITES aux niveaux mondial et régional. Le rapport examinera également les avantages en matière de conservation et les avantages socio-économiques que présente le commerce réglementé par la CITES, les liens entre le commerce légal et le commerce illégal, et l'état de conservation des observateurs des espèces faisant l'objet d'un commerce important.

C. Fonds pour l'éléphant d'Afrique et la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique

11. Le Fonds pour l'éléphant d'Afrique (AEF) est un fonds fiduciaire multi-donateurs qui met en œuvre le Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique. Ce plan a été adopté par les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique en mars 2010 en marge de la 15^{ème} réunion de la Conférence des Parties à la CITES qui s'est tenue à Doha, au Qatar (CITES COP 15 Inf. 68). L'AEF et son Comité directeur (l'AEFSC) ont été établis conformément à la Décision 14.79 (COP 15) pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique. Les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique continuent à mettre en œuvre le Plan d'action par le biais de projets approuvés par son Comité directeur et administrés par le Secrétariat de l'AEF, qui est hébergé par le PNUE.

12. Dans sa résolution 2/14 sur le commerce illégal des espèces sauvages et de leurs produits dérivés, l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement a prié le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, entre autres mesures, de continuer de collaborer avec la Convention et les autres partenaires du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, ainsi qu'avec les autres organismes des Nations Unies, afin d'aider les États Membres à honorer leurs engagements, notamment en continuant d'appuyer les activités du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique, conformément aux résolutions afférentes de la Conférence des Parties à la Convention.

13. À la fin de la période de référence (mai 2022), quarante-huit projets ont été achevés dans les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique depuis la création de l'AEF. Bien que la pandémie de Covid-19 ait entraîné certains retards dans la mise en œuvre des projets, plusieurs projets ont été achevés au cours de la période étudiée. Les principaux projets qui ont été lancés avant l'apparition de la pandémie et qui ont été achevés en mai 2022 sont les suivants : la formation des gardes forestiers aux techniques de lutte contre le braconnage et à l'utilisation du logiciel Spatial, Monitoring and Reporting Tool (SMART – outil de suivi, rapport et analyse spatiale) au Nigeria, qui a amélioré les capacités de répression ; l'utilisation du logiciel SMART pour évaluer avec précision les populations d'éléphants et établir des corridors d'éléphants garantissant ainsi la conservation des éléphants dans l'ensemble du paysage au Zimbabwe ; le développement d'un programme SMART au Zimbabwe et la formation des principaux acteurs à la gestion adaptative des éléphants et aux systèmes de suivi ; au Togo, la formation des communautés locales à l'utilisation de technologies pour la gestion des éléphants, qui servent également de sources alternatives de revenus, réduisant ainsi les conflits entre les humains et les éléphants ; le renforcement de la frontière de la forêt de Dedza Salima au Malawi, qui a contribué à la restauration des habitats des éléphants ; et, au Kenya, l'élaboration de manuels de formation pour les scènes de crime et le suivi, ainsi que la formation du personnel de laboratoire à l'analyse d'échantillons difficiles et au génotypage, qui ont permis d'améliorer les capacités de lutte contre la fraude du pays. En outre, un inventaire des éléphants et d'autres grands mammifères, tels que les grands singes, a été établi dans le Complexe d'Aires Protégées de Gamba, au Gabon, permettant d'orienter les stratégies de conservation dans le pays ; un réseau de communication efficace et fiable, comprenant la mise en place d'une salle de contrôle, a été établi dans l'Aire Protégée Queen Elizabeth, en Ouganda, afin de soutenir les opérations de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages ; et, au Malawi, un atelier conjoint sur les enquêtes et les poursuites judiciaires en matière de criminalité liée aux espèces sauvages a été organisé avec les agents chargés de la lutte contre la

fraude, renforçant ainsi l'application des lois sur les espèces sauvages et la poursuite des contrevenants.

14. En 2020, le Secrétariat de l'AEF a lancé un appel à propositions d'urgence pour obtenir des fonds pour les États de l'aire de répartition des éléphants d'Afrique afin de faire face aux défis de la conservation des éléphants liés à la pandémie de Covid-19. Lors de sa 6ème session en ligne, l'AEFSC a approuvé un ensemble de dix-neuf projets Covid-19, le plus grand nombre de projets sélectionnés en un seul appel depuis le lancement de l'AEF. L'objectif principal des projets était d'atténuer le braconnage (objectif 1 du PAEA) et de soutenir les progrès réalisés en matière de conservation des éléphants à une période où l'accès à d'autres sources de financement pour soutenir ces activités était limité. Les projets se concentrent également sur la résolution des conflits entre humains et éléphants en étroite collaboration avec les communautés et sur le renforcement de l'application de la réglementation anti-braconnage (objectifs 3, 4, 5 et 7 du PAEA). Au cours de la période de référence, cinq des projets Covid-19 ont été achevés, tandis que la mise en œuvre de neuf projets est en cours. Cinq autres sont à différents stades de lancement. Les projets achevés comprennent un projet au Ghana qui a permis de former et d'équiper le personnel chargé de la lutte contre la fraude afin d'intensifier la couverture et l'efficacité des patrouilles, ce qui a permis d'augmenter le nombre d'arrestations et de poursuites judiciaires de criminels en lien avec les espèces sauvages. En outre, les fermes locales vulnérables aux attaques des cultures par les éléphants ont été cartographiées et des mesures de dissuasion efficaces ont été mises en œuvre pour atténuer les pertes de récoltes et les conflits entre humains et éléphants. De même, au Kenya, les conflits entre humains et éléphants pendant la période Covid-19 ont été réduits grâce à l'érection et au renforcement des structures de clôture, ainsi qu'à la mise en place de programmes anti-braconnage (patrouilles forestières communautaires et réseau d'informateurs locaux). Au Tchad, une opération de remplacement de colliers sur dix-sept éléphants a été menée avec succès, contribuant à la surveillance continue d'un total de trente-neuf éléphants dans le parc national de Zakouma.

15. Il convient également de noter que l'AEF a publié le neuvième appel à propositions avec une date limite fixée au 14 février 2020. Au total, dix-huit propositions de projets ont été reçues. Cependant, en raison de la pandémie Covid-19, ces propositions n'ont pas été évaluées car la priorité a été donnée à l'évaluation et à la mise en œuvre de l'ensemble des projets d'urgence Covid-19. La majorité des projets Covid-19 étant achevés ou en cours, le Secrétariat de l'AEF a procédé à une présélection des dix-huit propositions reçues et le processus d'évaluation sera poursuivi par le comité directeur de l'AEF.

16. LE PAEA est en cours de révision. Plusieurs réunions de consultation et discussions ont été organisées pour recueillir des points de vue et des avis d'experts sur les recommandations de révisions du Plan. En 2019, l'UICN et le Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique (AfESG) ont tous deux fourni des éléments techniques détaillés sur ce qui devrait être pris en compte lors de la mise à jour du PAEA. Ces rapports ont alimenté une partie des discussions de la réunion tenue avec les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique en novembre 2019 à Nairobi, au Kenya, qui ont également partagé leurs points de vue sur le Plan actuel et les changements proposés. Le processus de révision a été interrompu par la pandémie de Covid-19. Cependant, le processus a été relancé récemment dans le but de le finaliser et de le faire approuver par les États de l'aire de répartition en 2022. Lors de la 7ème réunion en ligne de l'AEFSC qui s'est tenue le 29 septembre 2021, il a été convenu qu'un consultant serait recruté pour soutenir la finalisation du PAEA. La rédaction du mandat, la présélection et la sélection du consultant sont en cours sous la direction de l'AEFSC. En outre, le consultant sélectionné travaillera sous la supervision générale de l'AEFSC, et avec le soutien du Secrétariat de l'AEF, pour achever la révision du PAEA en vue de son approbation par les États de l'aire de répartition.

17. Le nouveau Comité directeur de l'AEF a été élu en juillet 2021 au terme du mandat du précédent Comité. L'actuel Comité directeur de l'AEF servira pour une période de trois ans (2021 - 2023) comme le prévoient les Règles de procédures. Les représentants sous-régionaux actuels sont le Tchad (également président de l'AEFSC), le Cameroun (vice-président), la Tanzanie, l'Ouganda, la Namibie, le Zimbabwe, le Niger et le Nigeria. Les membres donateurs sont la Commission européenne, la France, les Pays-Bas, la Belgique (observateur) et l'Allemagne (observateur).

18. La 12ème session du Comité directeur de l'AEF devait se tenir à Kampala, en Ouganda, du 10 au 13 mars 2020. Cependant, la session n'a pas eu lieu en raison de la pandémie mondiale de Covid-19. Le Comité directeur a donc opté pour des réunions en ligne. Entre mars 2020 et octobre 2021, le Comité directeur de l'AEF a organisé en ligne quatre réunions formelles (4ème, 5ème, 6ème et 7ème) et quatre réunions informelles.

19. Le processus de révision des Termes de référence (mandat) et des Règles de procédure du

comité directeur a été initié en 2018 lors de la 10ème session du Comité directeur de l'AEF. Les Règles de procédure révisées ont été finalisées et adoptées par le Comité directeur lors de sa 7ème réunion virtuelle. Les Termes de référence ont été révisés sur la base des contributions et des commentaires reçus de la part des États de l'aire de répartition, des donateurs, du Comité directeur de l'AEF et du Secrétariat de l'AEF. Les Termes de référence ont été communiqués aux États africains de l'aire de répartition qui les ont approuvés en janvier 2022. Les Termes de référence et les Règles de procédure révisés ont été publiés sur le site Internet de l'AEF.

D. Partenariat pour la survie des grands singes

20. Le Secrétariat du Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP), qui est hébergé par la division des Écosystèmes du PNUE, et le PNUE-CMSC ont développé et lancé la base de données des saisies de grands singes. Cette base de données est un système de rapport en ligne destiné à aider les autorités nationales, la société civile et les entreprises à surveiller le commerce illégal de grands singes vivants, de parties de leur corps et de viande de brousse, et à prendre des mesures en conséquence. La base de données a été lancée lors de la COP 17 à la CITES (Johannesburg, octobre 2016). La base de données a été construite et les enregistrements historiques des partenaires de GRASP y ont été intégrés. Désormais, grâce à de nouvelles fonctionnalités, les partenaires sur le terrain peuvent fournir et transférer directement de nouvelles données. En s'appuyant sur les réalisations de la phase initiale, l'objectif actuel est d'étendre et de renforcer la capacité de la base de données en matière de détection du commerce illégal, d'identification, d'enregistrement, de déclaration et de soutien à la lutte contre la fraude.

E. Le programme de renforcement des capacités relatif aux AME dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) countries phase III (AME ACP III)

21. Le PNUE coordonne la mise en œuvre d'un programme de partenariat entre la Commission européenne (CE) et le PNUE (programme AME ACP), qui s'attaque aux questions environnementales difficiles dans les régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Le programme, qui en est à sa troisième phase, renforce les capacités nationales et institutionnelles, les processus et les infrastructures dans les soixante-dix-neuf pays de l'ACP afin d'appliquer et de respecter les AME, y compris ceux liés à la biodiversité, et d'améliorer les cadres juridiques nationaux, notamment les législations, et les mécanismes, pour une application efficace de la CITES. Le Secrétariat de la CITES fait partie des partenaires élargis du Programme et mènera des activités dans le cadre du Programme liées à l'organisation de réunions régionales préparatoires aux réunions des Conférences des Parties. Il transmet également des informations sur les progrès et les activités réalisés dans le cadre de la convention aux autres partenaires du programme dans le cadre de la gestion de leurs activités.

22. Les activités du programme devraient s'appuyer sur l'assistance technique et les cadres législatifs adoptés à ce jour dans la région ACP pour promouvoir l'application effective des AME, notamment les conventions relatives à la biodiversité dont les pays de l'ACP sont Parties. Les paragraphes suivants décrivent certaines des initiatives qui ont été entreprises au cours de la période de référence, en lien avec la CITES.

23. Dans les Caraïbes, le Secrétariat de la CARICOM, en partenariat avec le Secrétariat de la CITES, a organisé un atelier technique régional en juin 2021 sur la gestion des permis e-CITES pour soutenir l'application de la CITES dans la région des Caraïbes. L'atelier visait à sensibiliser sur les avantages potentiels des systèmes de permis automatisés, à examiner les intérêts des parties dans la région en vue de la mise en œuvre de solutions basées sur e-CITES, et à recueillir des commentaires sur la capacité des pays, les niveaux de préparation, les défis et les opportunités relatifs à la mise en œuvre des solutions CITES. Des délégués de neuf États membres de la CARICOM ont participé à l'atelier, notamment des représentants des organes de gestion de la CITES, des agents techniques et des points focaux des douanes, des forêts, des pêches et des agences environnementales. Les participants ont pris connaissance de l'état d'avancement des projets du Système douanier automatisé (SYDONIA) dans les Caraïbes, qui illustre les réformes de l'automatisation des douanes et du commerce dans la région, et le passage à un traitement sans papier pour des opérations améliorées et intégrées.

24. À la suite de la campagne de sensibilisation entreprise pour développer un processus de permis simplifié qui sera compatible avec l'outil e-CITES afin d'améliorer le contrôle douanier du commerce illégal d'espèces sauvages, une étude de faisabilité est actuellement en cours pour sélectionner un pays qui mettra en œuvre le système e-CITES dans la région CARICOM. Le résultat attendu de cette

activité est de s'assurer que des processus de permis automatisés simplifiés sont déployés dans le pays cible afin d'augmenter le nombre de saisies d'espèces sauvages illégales grâce à l'automatisation des processus de permis (Décisions CITES 18.125, 18.127).

25. En tant que principal organisme chargé d'aider les États membres à établir des cadres juridiques pour la mise en œuvre des AME applicables dans la région du Pacifique, le PROE a engagé des discussions avec le Secrétariat de la CITES et le Vanuatu sur l'examen et la révision de la législation CITES du Vanuatu. Le processus de révision de la législation nationale de Vanuatu relative à la CITES a été lancé pour permettre la mise en œuvre de e-CITES dans le pays sous les directives du secrétariat de la CITES. La révision de la législation nationale devrait aider le pays à contrôler intelligemment le commerce illégal des espèces menacées d'extinction.

26. Des consultations nationales ont eu lieu à Samoa en octobre 2021 et ont abouti à l'élaboration d'un projet de loi national pour la CITES, qui est en instance d'adoption (décisions CITES 18.67 et 18.125).

F. Partage d'informations et dialogue avec le PNUE

27. En plus des dialogues périodiques et du partage d'informations entre le directeur exécutif du PNUE et les administrateurs des AME supervisés par le PNUE, les secrétaires exécutifs des AME supervisés par le PNUE s'engagent régulièrement avec l'équipe de direction du PNUE. Au niveau technique, plusieurs mécanismes sont en place pour promouvoir des dialogues réguliers entre le PNUE et les AME, notamment les réunions organisées par le réseau des points focaux des AME, qui offrent l'occasion de discuter de la coopération entre les AME et le PNUE. Dans ce cadre, le PNUE a lancé le Réseau des responsables et des points focaux pour l'égalité entre les sexes des AME en décembre 2020 afin de partager des informations relatives à l'égalité des sexes, telles que des séminaires, des annonces de publications et des opportunités de renforcement des capacités.

28. En avril et mai 2020, le PNUE a organisé quatre ateliers virtuels de découverte des AME pour les AME administrés par le PNUE, en vue de recueillir des contributions pour la préparation de la SMT 2022-25 du PNUE et de faire participer davantage les AME au processus de préparation de la SMT.

29. En janvier 2021, le PNUE a organisé l'atelier de Berne II des conventions liées à la biodiversité sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 afin de renforcer la coopération entre les conventions liées à la biodiversité et la cohérence de leur application. L'atelier de consultation a servi de plateforme pour promouvoir la coopération au sein des groupes d'AME et entre eux, en réunissant les Secrétariats des conventions, les présidents de leurs organes directeurs et les points focaux nationaux des deux groupes de la biodiversité et des produits chimiques et des déchets, qui incluaient la CITES. Le rapport de l'atelier de consultation a été rendu disponible comme document d'information pour les réunions de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et en particulier la troisième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI-3), la troisième session du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial pour la biodiversité post-2020 (WG2020-3), et la quinzième session de la Conférence des Parties (CDB COP 15).

30. Le PNUE anime le réseau des Secrétariats des AME dans le cadre d'InforMEA, le portail d'information des Nations Unies sur les AME - un guichet unique d'information sur les AME - pour aider les États membres et les autres utilisateurs à accéder aux informations utiles. Outre l'accès à plus de 40 cours sur le droit international et les AME, InforMEA permet d'accéder aux textes des traités, aux décisions de la Conférence des Parties, aux plans et rapports nationaux, aux lois, aux décisions de justice, et à la manière dont ceux-ci sont liés à la réalisation des ODD. Environ 70 000 utilisateurs par mois accèdent à ce portail, dont un tiers environ provient d'institutions gouvernementales, et plus de 80 % sont satisfaits ou extrêmement satisfaits de la manière dont les informations les aident dans leur travail. Le taux de satisfaction est encore plus élevé pour près de 50 000 apprenants inscrits sur la plateforme, qui viennent de plus de 190 pays. Un cours d'introduction à la CITES est proposé sur la plate-forme. La CITES collabore également étroitement avec cette Initiative dans le cadre de sa taxonomie, et du système de gestion de contenu et d'hébergement associés.

II. Appui à la gestion administrative et financière fourni par le PNUE au secrétariat de la Convention

A. Évaluation et appui relatifs à la pandémie de COVID-19 et dirigés par le PNUE

31. En 2020 et 2021, le PNUE a évalué l'impact de Covid-19 sur le financement et l'exécution du programme, pour veiller à ce que le support administratif requis soit effectivement assuré. Des consultations entre le Secrétariat du PNUE et le Secrétariat de la Convention ont permis d'examiner le flux de contributions, la génération de dépenses d'appui aux programmes ainsi que les tendances en

matière de dépenses, et de suggérer des mesures de prudence, le cas échéant, pour faire face aux dépenses liées aux programmes et au personnel. L'évaluation a confirmé l'importance de maintenir une réserve de fonds aux niveaux requis pour le budget administratif, comme le stipulent le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU afin de garantir la liquidité et l'intégrité financières du fonds et de compenser l'irrégularité des flux de trésorerie. Le Secrétariat du PNUE s'engage à revoir constamment le niveau des réserves, en tenant compte du programme de travail et du budget approuvés par les parties.

32. Suite à l'annonce en mars 2022 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) du caractère pandémique de l'épidémie de Covid-19, des plans de continuité des activités ont été activés dans l'ensemble du PNUE. Des mécanismes ont été mis en place pour permettre une communication systématique et transparente et l'adoption de nouvelles procédures administratives adaptées à un contexte de travail à distance. Les décisions relatives aux modalités de travail ont été prises sur la base des orientations du pays hôte ainsi que des orientations publiées par le siège des Nations unies dans les permanences de Nairobi et de New York. La sécurité et le bien-être du personnel étaient une priorité, de même que les capacités à faire participer et soutenir les Parties.

33. Cette transition a révélé la capacité du personnel à s'adapter et à gérer des changements importants et à acquérir de nouvelles compétences. En général, le Secrétariat a considérablement amélioré sa capacité à fonctionner en utilisant les nouvelles technologies et, dans une large mesure, a acquis de nouvelles compétences telles que la planification et l'administration de réunions virtuelles et hybrides.

B. Délégation de pouvoirs

34. En 2019, le Secrétaire général a établi un nouveau cadre de délégation de pouvoirs dans le cadre de la réforme du système de gestion. Il concerne en grande partie les politiques et procédures administratives de l'ONU, couvrant des domaines tels que le budget, la gestion des biens, les ressources humaines et d'autres questions administratives. Le PNUE a mis en œuvre ce cadre politique révisé de délégation de pouvoirs (DAPF – *Delegation of Authority Policy Framework*) pour la gestion et l'administration des secrétariats des AME. Le PNUE s'est engagé auprès de tous les secrétariats des AME à améliorer la compréhension de la portée et des intentions du cadre révisé et a tenu des discussions inclusives qui ont permis la révision de la délégation de pouvoir allant de la Directrice exécutive du PNUE aux responsables de tous les AME administrés par le PNUE. Le nouveau DAPF pour les secrétariats des AME a été accepté par le Secrétariat CITES le 11 octobre 2021. Cela était essentiel pour garantir que la CITES adhère aux bonnes pratiques des Nations Unies.

C. Unité de conseil financier pour les accords multilatéraux sur l'environnement

35. Au cours des dernières années, les Nations Unies, y compris le PNUE, ont fait des efforts considérables pour accroître leur efficacité et leur transparence dans divers domaines administratifs. Les secrétariats des AME sont relativement petits et doivent être soutenus sur les questions administratives qui dépassent leur programme de travail approuvé, qui constitue leur objectif principal. À cet égard, le directeur exécutif a décidé de procurer une coordination administrative supplémentaire aux Secrétariats des Accords Multilatéraux sur l'Environnement par la mise en place d'une unité dédiée au sein de la Division des Services Généraux et sous la supervision de son directeur. Cette unité a été créée en 2018. Le soutien fourni par l'unité comprend l'administration budgétaire, la coordination des audits et la gestion des risques, le soutien au personnel administratif, le soutien à la formation UMOJA et les fonctions de trésorerie pour les fonds multilatéraux.

D. Système de gestion intégrée des processus administratifs à travers les Nations Unies (Umoja)

36. Umoja est le progiciel de gestion intégrée (PGI) qui a été mis en œuvre pour la première fois en 2015 afin de traiter toutes les opérations administratives au sein d'une plateforme commune pour l'ensemble du Secrétariat de l'ONU. Umoja a depuis été déployé par phases, le module des partenaires de mise en œuvre ayant été déployé en 2018. Ce module renforce la transparence, la responsabilité et l'analyse des coûts dans la sélection des partenaires avec lesquels le Secrétariat des Nations Unies s'engage pour exécuter son mandat, tout en se conformant aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS – *International Public Sector Accounting Standards*) adoptées par le Secrétariat des Nations Unies en 2014.

37. À partir de 2021, des modules additionnels ont été déployés pour compléter la mise en service d'Umoja en tant que solution à guichet unique pour toutes les procédures administratives. Ces modules, collectivement connus sous le nom d'*Integrated Planning and Management Reporting*

(IPMR), comprennent : a) un outil de budgétisation ; b) une vue programmatique qui intègre les Objectifs de développement durable (ODD) et les marqueurs de genre ; c) des outils de gestion qui mesurent et enregistrent les performances et mettent en évidence tout manque de financement existant ; et d) des tableaux de bord qui présentent des outils de visualisation des données saisies à des fins de rapport. Le PNUE continuera à s'engager auprès du Secrétariat de la Convention afin d'assurer une représentation, une formation et une intégration adéquates de ses exigences, pour la réussite de la mise en œuvre.

38. La mise en service de tous les modules d'Umoja permet d'améliorer l'efficacité et la transparence de l'organisation grâce à l'intégration des processus dans les différents segments fonctionnels. Umoja, qui signifie « unité » en swahili, répond à la demande des États membres de fournir une approche harmonisée et en temps réel de la gestion des finances, des ressources humaines et des actifs du Secrétariat des Nations unies. Comme on peut s'y attendre avec le développement des logiciels de gestion intégrée, la mise en œuvre d'Umoja a des coûts associés qui incluent un droit de licence.

39. Avant 2020, les frais de licence d'Umoja étaient financés par les ressources du Secrétariat des Nations Unies. Cette plateforme est polyvalente et, dans les versions les plus récentes, elle a inclus des modules de programmation, ce qui renforce les capacités de suivi et permet d'améliorer l'efficacité de la collaboration avec les partenaires de mise en œuvre. Cependant, au cours des dernières années, il y a eu une augmentation substantielle des frais de licence Umoja réglés par les AME respectifs comme par toutes les autres entités des Nations Unies au sein du Secrétariat de l'ONU. Cette augmentation des frais de licence pour les années 2020 et 2021 est nettement supérieure à celle des années précédentes en raison de la nouvelle méthode de répartition des coûts appliquée par le Secrétariat des Nations unies qui est désormais basée sur le nombre d'utilisateurs enregistrés par entité. Ces coûts sont considérés comme des coûts directs de la mise en œuvre des programmes, ce qui permet une meilleure allocation des coûts comme requis par les normes IPSAS.

E. Dépenses d'appui aux programmes

40. Avec l'introduction des normes IPSAS et Umoja, la transparence a été renforcée dans la sélection et le suivi des partenaires de mise en œuvre au sein de tout le Secrétariat de l'ONU. Avant la mise en œuvre d'Umoja, chaque entité tenait sa propre base de données des partenaires de mise en œuvre et il n'existait pas de système permettant de vérifier l'adéquation des partenaires. Umoja permet à toutes les entités de consulter les performances et les antécédents des partenaires avant de les sélectionner. La génération de rapports, y compris les tableaux de bord, se fait désormais en temps réel et intègre les données de toutes les entités du Secrétariat. Ces avantages pour les réformes de la gestion au fil des ans ont un coût, qui va du personnel plus spécialisé au sein d'une unité aux coûts de mise à niveau des logiciels et du matériel, pour n'en citer que quelques-uns. Des options continueront d'être recherchées pour contenir cette catégorie de coûts, mais il pourrait également être nécessaire d'envisager de transférer certains de ces coûts vers le travail du budget du programme. Le PNUE poursuit donc l'examen de sa politique actuelle en matière de dépenses d'appui aux programmes (PSC) afin de déterminer si elle est adéquate pour le partage et la répartition des ressources d'appui aux programmes.

F. Apprentissage, développement et parité

41. Le PNUE est heureux d'annoncer qu'il y a une représentation égale entre les sexes à la CITES, conformément à la stratégie de 2017 du système des Nations unies sur la parité. En ce qui concerne les possibilités d'apprentissage et de développement, le PNUE a veillé à ce que le personnel du Secrétariat de la Convention soit inclus dans les formations générales pour la gestion de programme et le leadership. Le personnel du Secrétariat de la Convention s'est inscrit au Programme des Nations Unies sur le leadership, une exigence obligatoire pour le personnel D1 et D2, ainsi qu'à l'Évaluation à 360° du leadership organisée par l'UN System Staff College, sans frais pour le Secrétariat de la Convention. Le personnel de la CITES a également participé à l'Executive Management Programme, une exigence obligatoire pour les niveaux P5 et D1.

G. Règlement des contributions

42. Le Secrétariat des Nations Unies a adopté les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en 2014. Umoja met en œuvre une gestion stricte des liquidités basée sur les normes IPSAS, qui exige que des liquidités soient disponibles pour le règlement des paiements. Les Parties sont donc encouragées à régler l'intégralité de leurs contributions en début d'année afin de garantir la continuité des opérations dans le cadre de la CITES. Les Parties qui ont des arriérés sont priées de convenir avec le Secrétariat de la Convention sur les modalités de règlement.

OBSERVATIONS DU SECRÉTARIAT

- A. Le Secrétariat de la CITES recommande que la Conférence des Parties prenne bonne note du rapport du Directeur exécutif du PNUE sur les questions administratives.
- B. S'agissant de la résolution *Biodiversité et santé* (5/6) adoptée à l'UNEA 5.2, le Secrétariat note que, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation mondiale de la santé animale et d'autres partenaires concernés, sous réserve de la disponibilité de ressources financières, le Directeur exécutif est prié d'aider les États membres et les membres des institutions spécialisées, à leur demande, à évaluer la dimension environnementale de la santé et de mettre en évidence ces questions dans le prochain plan d'action conjoint « Une seule santé ». Le Secrétariat note que ces évaluations seront intégrées aux travaux menés par l'Alliance quadripartite pour « Une seule santé » et pourraient fournir des informations se rapportant aux travaux proposés par le Comité permanent concernant le *Rôle que pourrait, le cas échéant, jouer la CITES dans la réduction des risques d'émergence de futures zoonoses associées au commerce international d'espèces animales sauvages* (CoP19 Doc. 23.1).
- C. Le Secrétariat suggère dans ses commentaires sur le document CoP19 Doc. 23.1 l'adoption d'une décision supplémentaire à l'adresse du PNUE, le priant de communiquer au Secrétariat les informations provenant des évaluations réalisées dans le cadre de l'Alliance quadripartite pour « Une seule santé », afin qu'il puisse tenir les Parties informées de l'évolution de la situation.
- D. S'agissant de la délégation de pouvoirs et des dépenses d'appui aux programmes, le Secrétariat prend bonne note des questions soulevées par la présidence du Comité permanent dans le document CoP19 Doc. 9.1.1.

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROVISOIRES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS OU DÉCISIONS

D'après la Résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP18) sur la *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*, la Conférence des Parties décide que tout projet de résolution ou de décision soumis à une session de la Conférence des Parties, s'il a des conséquences sur le budget et la charge de travail du Secrétariat ou des comités, doit inclure un budget couvrant le travail qu'il implique, avec indication de la source du financement. Le Secrétariat propose donc le budget et les sources de financement provisoires suivants.